



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 20 juin 2022
Délibération n°19/2022

Objet :

Sollicitation d'une subvention LEADER pour l'animation du GAL 2022

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 25

Excusés : 7

Absents : 10

Date de la convocation : 15/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – M. Pierre LAGARRIGUE – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD - M. Daniel PAREDE

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERE D'ORO – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. Dominique MARQUET – M. Joël MASSACRIER – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Bastien HO – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Nadia ESTANG

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON – M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – Mme Florence DUC – M. Jean-Luc RIVIERE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET – M. Jean CHALDUC – M. Raphaël DHERS – M. Jean-Louis GAY – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Christian SENSEBE donne pouvoir à M. Loïc GOJARD – M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Gérard CAPBLANQUET

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que cette demande de financement concerne les frais salariaux, les dépenses de fonctionnement et les investissements liés à la mise en œuvre du programme LEADER pour l'année 2022, comprenant le poste d'animateur LEADER et, à partir du 5 avril 2022, également celui de gestionnaire.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES en € TTC		RESSOURCES		
Salaires Chargés	90 034,33 €	Région	16 076.76 €	13%
Coûts indirects 15% frais salariaux	13 505,15 €	FEADER	74 975.04 €	60%
Frais de mission	2 000,00 €	Autofinancement	33 906.60 €	27%
Organisation de manifestation	500,00 €			
Adhésion LEADER France	900,00 €			
Acquisition petit matériel	1 500,00 €			
Evaluation LEADER 2014-2021 en interne (salaire chargé + 15% coûts indirects de la Direction du PETR comme intervenant tiers)	15 000,00 €			
Prestation externe : supports de communication	1 518,92 €			
TOTAL	124 958,40 €	TOTAL	124 958,40 €	100%

Après délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter au titre du programme LEADER 67 180,03 €
- De solliciter une subvention de la Région Occitanie de 13 207,20 €
- D'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour copie certifiée conforme
 Pour notification au demandeur
 Le Président
 Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
 34, avenue de Toulouse
 31390 CARBONNE
 Tél : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le



ID : 031-200048700-20220620-192022-DE

RECEVÉ
LE 24/06/2022
PAR LE SERVICE
DE LA PRÉFECTURE



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 20 juin 2022
Délibération n°20/2022

Objet :

Sollicitation d'une subvention LEADER pour l'Animation culturelle du Pays Sud toulousain en 2022

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 25

Excusés : 7

Absents : 10

Date de la convocation : 15/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – M. Pierre LAGARRIGUE – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD – M. Daniel PAREDE

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERE D'ORO – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. Dominique MARQUET – M. Joël MASSACRIER – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Bastien HO – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Nadia ESTANG

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON – M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – Mme Florence DUC – M. Jean-Luc RIVIERE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET – M. Jean CHALDUC – M. Raphaël DHERS – M. Jean-Louis GAY – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Christian SENSEBE donne pouvoir à M. Loïc GOJARD – M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Gérard CAPBLANQUET

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que cette demande de financement concerne le poste de chargée de mission culture, les dépenses de fonctionnement et les investissements liés à toutes missions relatives au volet culture du projet de territoire, au premier rang desquels l'accompagnement des porteurs de projets publics ou privés, et la mise en opérationnalité de la convention pour l'éducation artistique et culturelle.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES en € TTC		RESSOURCES		
Salaires Chargés	46 406,88 €	Région	10 347,00 €	13%
Coûts indirects 15% frais salariaux	6 961,03 €	FEADER	38 606,37 €	48%
Frais de mission	1 000,00 €	Autofinancement	31 476,56 €	39%
Organisation de manifestation	2 542,02 €			
Prestations externes	16 200,00 €			
Actions de communication	7 320,00 €			
TOTAL	80 429,93 €	TOTAL	80 429,93 €	100%

Après délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter au titre du programme LEADER 38 606,37 €
- De solliciter une subvention de la Région Occitanie de 10 347,00 €
- D'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le



ID : 031-200048700-20220620-202022-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE LA SÈVRE
10, rue de la République
41000 Vendôme
Tél : 02 54 40 00 00



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 20 juin 2022
Délibération n°21/2022

Objet :

Candidature du Pays Sud Toulousain à la programmation LEADER 2023-2027

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 25

Excusés : 7

Absents : 10

Date de la convocation : 15/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – M. Pierre LAGARRIGUE – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD - M. Daniel PAREDE

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERE D'ORO – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. Dominique MARQUET – M. Joël MASSACRIER – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Bastien HO – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Nadia ESTANG

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON – M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – Mme Florence DUC – M. Jean-Luc RIVIERE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET – M. Jean CHALDUC – M. Raphaël DHERS – M. Jean-Louis GAY – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Christian SENSEBE donne pouvoir à M. Loïc GOJARD – M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Gérard CAPBLANQUET

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Pays Sud Toulousain a bénéficié d'une enveloppe de 3 150 000 € du Fonds européen FEADER, dans le cadre de la programmation 2014-2022. Grâce à la subvention européenne LEADER dédiée aux territoires ruraux à vocation agricole, plus de 70 projets portés par des acteurs publics et privés auront été sélectionnés par le GAL du Pays Sud Toulousain, et ainsi bénéficiaires d'un important soutien financier de l'Union européenne.

Fort de ce bilan, le Pays Sud Toulousain dispose de tous les atouts pour candidater à la programmation 2023-2027 afin de pouvoir à nouveau mobiliser le FEADER au profit des projets innovants et/ou structurants sur le territoire. En outre, la participation du Pays Sud Toulousain au dispositif LEADER permet aux différents porteurs de projets du territoire de disposer d'un accompagnement technique dédié de la part du PETR.

Par la présente délibération, le Conseil syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la candidature du PETR à la programmation LEADER 2023-2027,
- d'autoriser le PETR d'être de nouveau structure porteuse du Groupe d'Action Locale du Pays Sud Toulousain,
- de solliciter une aide préparatoire à l'établissement de cette candidature, auprès de la Région Occitanie en tant qu'autorité de gestion du FEADER,
- d'autoriser le GAL à mettre en place toutes les actions utiles pour définir la stratégie territoriale inhérente,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tel. : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le



ID : 031-200048700-20220620-212022-DE

LE 24/06/2022
à 14h00
à la Préfecture
de la Région
de la Réunion



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 20 juin 2022
Délibération n°22/2022

Objet :

Candidature du Pays Sud Toulousain à l'Appel à Manifestation Approches Territoriales Intégrées

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 25

Excusés : 7

Absents : 10

Date de la convocation : 15/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – M. Pierre LAGARRIGUE – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD – M. Daniel PAREDE

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERE D'ORO – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. Dominique MARQUET – M. Joël MASSACRIER – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Bastien HO – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Nadia ESTANG

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON – M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – Mme Florence DUC – M. Jean-Luc RIVIERE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET – M. Jean CHALDUC – M. Raphaël DHERS – M. Jean-Louis GAY – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Christian SENSEBE donne pouvoir à M. Loïc GOJARD – M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Gérard CAPBLANQUET

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Jusque-là, les projets de développement rural étaient majoritairement financés au niveau européen par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural / FEADER, via le programme LEADER ou en dehors. Désormais, le FEADER interviendra seulement à travers LEADER, dans la mesure où la nouvelle Politique Agricole Commune / PAC le concentre sur les exploitations et productions agricoles.

Le Fonds Européen de Développement Economique Régional / FEDER pouvait être mobilisé sur les projets de développement rural, mais à la marge. À partir de 2023, il se substituera pleinement au FEADER hors LEADER, pour compléter ce dernier. Ce, au titre de sa cinquième priorité : « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources ».

Pour pouvoir y prétendre, besoin est de contractualiser avec l'Union européenne / UE et la Région Occitanie, à l'issue d'un Appel à Manifestation d'Intérêt / AMI relatif aux Approches Territoriales Intégrées / ATI. Et seuls les territoires porteurs d'un Contrat Territorial Occitanie / CTO sont autorisés à candidater (date limite au 16 septembre 2022, pour une réponse le 16 décembre 2022).

En effet, l'ATI a été pensé comme un outil de développement territorial s'appuyant sur un projet de territoire au périmètre défini et une stratégie territoriale multithématique, porté par une gouvernance intégrée permettant une coordination des acteurs locaux en lien avec la Région (Autorité de Gestion), à l'instar de LEADER.

Porteur à la fois d'un CTO et d'un Groupe d'Action Locale / GAL LEADER, le PETR du Pays Sud Toulousain est susceptible de déposer une candidature pour le compte de son territoire et de ses collectivités, sur la base du projet de territoire arrêté fin 2021, fondement du CTO 2022-2028 et du LEADER 2023-2027.

Si le PETR est retenu, il deviendra chef de file ATI, interlocuteur privilégié de la Région. En cette qualité, il assurera l'animation de la stratégie, la coordination entre les acteurs du territoire, l'identification des projets, la pré-sélection des dossiers de demande d'aide et l'accompagnement administratif des porteurs, là encore à l'instar de LEADER.

Par la présente délibération, le Conseil syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la candidature du PETR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt / AMI relatif aux Approches Territoriales Intégrées / ATI,
- d'autoriser le PETR d'être chef de file ATI pour le Pays Sud Toulousain,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 41 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le



ID : 031-200048700-20220620-222022-DE

REPUBLICAN PARTY FOR THE PEOPLE
11-2022-06-20
11-2022-06-20
11-2022-06-20
11-2022-06-20



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 20 juin 2022
Délibération n°23/2022

Objet :

**Foire expo artisanale et commerciale
d'Auterive**

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 25

Excusés : 7

Absents : 10

Date de la convocation : 15/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – M. Pierre LAGARRIGUE – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD - M. Daniel PAREDE

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERE D'ORO – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. Dominique MARQUET – M. Joël MASSACRIER – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Bastien HO – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Nadia ESTANG

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON – M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – Mme Florence DUC – M. Jean-Luc RIVIERE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET – M. Jean CHALDUC – M. Raphaël DHERS – M. Jean-Louis GAY – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Christian SENSEBE donne pouvoir à M. Loïc GOJARD – M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Gérard CAPBLANQUET

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

En partenariat avec l'Association des Artisans du Canton d'Auterive et le soutien de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, la Ville d'Auterive organisera sa 25^{ème} Foire Expo les 24 et 25 septembre 2022. Cette édition sera placée sous la thématique du « Verre dans tous ses états », valorisant les savoir-faire, les produits finis et la formation, et sensibilisant à la préservation de l'environnement.

Organisé tous les deux ans, cet événement rassemble de nombreux exposants (90 en 2019) soucieux de faire découvrir les innovations technologiques et de promouvoir leurs activités. C'est également l'occasion pour le territoire du bassin de vie auterivain, au sein du Pays Sud Toulousain, de mettre en avant ses atouts et son dynamisme, auprès d'un public nombreux et varié (6 000 personnes en 2019).

Conçue comme un temps économique fort, la foire exposition se veut aussi un moment festif, convivial et familial. Diverses animations permettent à toutes les générations, au fil des parcours, de se divertir, de s'informer ou encore de se restaurer. Aussi, une nocturne avec restauration, concert et feu d'artifice donne le ton du concept.

La gratuité de l'entrée vient conforter la volonté de la Commune de faire de cette manifestation un événement populaire. Elle suppose un soutien financier, qui est requis auprès du PETR, et ce, d'autant plus que ce dernier bénéficiera d'un étal en vue de présenter ses missions et actions aux visiteurs, en même temps que d'autres acteurs clés du territoire. Ce soutien est arrêté à 1 500 euros pour l'année 2022.

Après délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- La participation physique du PETR à la Foire expo d'Auterive les 24 et 25 septembre 2022,
- La participation financière du PETR à cet événement à hauteur de 1 500 euros.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le



ID : 031-200048700-20220620-232022-DE

RETRAYE C&S TONLORAIN
11 rue de la République
54100 TONLORAIN
France
Tél : 03 83 88 11 11
www.retraye.com



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 20 juin 2022
Délibération n°24/2022

Objet :

**Création d'un emploi permanent au
grade d'Adjoint Technique Territorial
Principal de 2^{ème} classe à temps
complet**

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 25

Excusés : 7

Absents : 10

Date de la convocation : 15/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – M. Pierre LAGARRIGUE – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD - M. Daniel PAREDE

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERE D'ORO – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. Dominique MARQUET – M. Joël MASSACRIER – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Bastien HO – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Nadia ESTANG

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON – M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – Mme Florence DUC – M. Jean-Luc RIVIERE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET – M. Jean CHALDUC – M. Raphaël DHERS – M. Jean-Louis GAY – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Christian SENSEBE donne pouvoir à M. Loïc GOJARD – M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Gérard CAPBLANQUET

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur Le Président expose que pour des raisons de service, il est nécessaire de créer :

- Un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Après délibération, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- De prévoir les crédits nécessaires,
- De donner mandat au Président pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le



ID : 031-200048700-20220620-242022-DE

MAIRIE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
100 rue de la République
93000 SEINE-SAINT-DENIS
Téléphone : 01 49 39 39 39
www.seine-saint-denis.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 20 juin 2022
Délibération n°25/2022

Objet :

Convention PETR-CAUE

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 25

Excusés : 7

Absents : 10

Date de la convocation : 15/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – M. Pierre LAGARRIGUE – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD - M. Daniel PAREDE

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERE D'ORO – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. Dominique MARQUET – M. Joël MASSACRIER – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Bastien HO – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Nadia ESTANG

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON – M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – Mme Florence DUC – M. Jean-Luc RIVIERE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET – M. Jean CHALDUC – M. Raphaël DHERS – M. Jean-Louis GAY – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Christian SENSEBE donne pouvoir à M. Loïc GOJARD – M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Gérard CAPBLANQUET

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le PETR du Pays Sud Toulousain collabore avec le Conseil en Architecture, en Urbanisme et en Environnement / CAUE de très longue date, et ce, de manière à la fois constructive et efficace, sur de nombreux sujets, à commencer par l'urbanisme (la planification territoriale en particulier, dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale / SCoT) et l'environnement (à l'aune du Plan Climat).

Afin de consolider et pérenniser cette fructueuse coopération, les deux structures se sont entendues pour en coucher les détails sur le papier à travers une convention dont l'objet est particulièrement de préciser clairement les apports possibles du CAUE aux actions du PETR, et leurs modalités, sans exclusion de partenariats complémentaires à l'avenir.

La démarche s'inscrit dans un conventionnement plus large avec le Conseil départemental de Haute Garonne, dont relève le CAUE. Le principe et le fond de la présente convention ont été discutés entre les services des deux structures, et validés tant par la Directrice du CAUE, Madame Françoise FAVAREL, que par sa présidente, Madame VEZAT-BARONIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat entre PETR et CAUE,
- D'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le



ID : 031-200048700-20220620-252022-DE

MANIPULATI QUÉ ZVAATZM
en préfecture le 24/06/2022
Reçu en préfecture le 24/06/2022
Affiché le
ID : 031-200048700-20220620-252022-DE



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 20 juin 2022

Délibération n°26/2022

Objet :

Avis au titre des PPA sur le SCOT de Gascogne

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 25

Excusés : 7

Absents : 10

Date de la convocation : 15/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – M. Pierre LAGARRIGUE – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD – M. Daniel PAREDE

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERE D'ORO – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. Dominique MARQUET – M. Joël MASSACRIER – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Bastien HO – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Nadia ESTANG

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON – M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – Mme Florence DUC – M. Jean-Luc RIVIERE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET – M. Jean CHALDUC – M. Raphaël DHERS – M. Jean-Louis GAY – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Christian SENSEBE donne pouvoir à M. Loïc GOJARD – M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Gérard CAPBLANQUET

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Vue l'information sur la proposition d'avis transmise à la commission SCoT avant le Conseil Syndical,

Il est exposé ce qui suit :

Le Pays Sud Toulousain en charge du SCoT, a été sollicité au titre des Personnes Publiques Associées afin de donner un avis sur le projet de SCoT de Gascogne porté par le syndicat mixte du SCoT de Gascogne.

Après analyse du projet et informations sur la proposition d'avis transmise aux élus de la commission SCoT, le Président propose au Conseil Syndical d'émettre un avis favorable au projet en apportant les mentions suivantes.

Les objectifs poursuivis dans le cadre du projet du SCoT de Gascogne sont semblables aux orientations du SCoT du Pays Sud Toulousain. Ils s'articulent en effet autour de 3 axes et proposent un modèle d'organisation territoriale qui promeut un développement plus équilibré et plus maillé du territoire, où chaque commune a un rôle à jouer. À savoir un territoire « ressources » qui préserve et valorise ses spécificités territoriales, pour répondre au double défi du cadre de vie et du changement climatique. Un territoire aussi acteur de son développement, vis-à-vis des dynamiques externes comme internes, promouvant l'attractivité et les coopérations territoriales. Et un territoire des proximités, accueillant et solidaire, pour garantir la qualité de vie et les solidarités territoriales.

En lien avec les ambitions portées par le SCoT du Pays Sud Toulousain, notamment à travers sa charte architecturale et paysagère, nous notons en particulier les recommandations ambitieuses proposées en matière d'identification et de protection de la qualité paysagère et architecturale du territoire, en lien avec le projet de Parc Naturel Régional d'Astarac situé sur le périmètre du SCoT. Les efforts de territorialisation de l'objectif Zéro Artificialisation Nette sont aussi des marqueurs forts de votre projet que nous tenions à souligner, car ils permettront ainsi de réduire fortement l'artificialisation des sols. Votre projet comporte également des règles ambitieuses remarquables quant aux objectifs régionaux de territoire à énergie positive, notamment par l'étude des potentiels de développement des énergies renouvelables. Enfin, le projet propose des coopérations avec les territoires limitrophes afin d'améliorer les connexions et l'équilibre du territoire, ce qui est également un des axes engagés dans le cadre du projet de territoire du Pays Sud Toulousain.

Le SCoT du Pays Sud Toulousain émet donc un avis favorable au projet du SCoT Gascogne tel que proposé, et se tient à votre disposition pour tout échange concernant les projets que nous pourrions porter ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- De donner un avis favorable au projet de SCoT de Gascogne.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS

